
SECRETARIAT GENERAL

AGENCE GENERALE DE RECRUTEMENT
DE L'ETAT

Ouagadougou, le 07 SEPT 2022

DIRECTION DE L'ORGANISATION
DES CONCOURS

N° 22-00519 /MFPTPS/SG/AGRE/DOC

LE MINISTRE DE LA FONCTION PUBLIQUE,
DU TRAVAIL ET DE LA PROTECTION SOCIALE

COMMUNIQUE

Sous réserve d'un contrôle approfondi, les candidats dont les noms suivent, sont déclarés admissibles par ordre de mérite au concours **professionnel de recrutement de cinq (05) élèves Adjoints des Affaires Culturelles, session 2022.**

Ce sont :

ADJOINTS DES AFFAIRES CULTURELLES

ADMISSIBLES

RANG	NOM ET PRENOM (s)	MATRICULE	N°CNIB	DATE NAISS.
1°	NIKIEMA SAIDOU	265711J	B7879636	09/10/93
2°	ZONGO KOULTOUME	243402C	B13067357	30/07/81
2°	BELEMTUGRI WEND-POUIRÉ AHMED VIVIEN	215112H	B8989961	09/03/82
4°	NANA SIRINATOU	326881C	B14023753	24/05/86
5°	NIKIEMA CLEMENT	266105N	B17062013	31/12/89
5°	BARA ALIDOU	267293V	B12225561	12/05/86
7°	OUEDRAOGO OUMAROU	330315W	B7998872	04/03/85
7°	GOUBGOU TALATO HAROUNA	255691Y	B15167590	13/01/87
7°	SAMPO SIDBENEWENDE PELAGIE THERESE D	251167Y	B11025973	01/10/83
10°	HEMA DRISSA	328683C	B10575999	31/12/91

Arrêté la présente liste à 10 nom(s).

Par ailleurs, les candidats admissibles ont dix (10) jours ouvrables, à compter de la date de publication du résultat d'admissibilité, pour déposer leurs dossiers physiques, à la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Communication, de la Culture, des Arts et du Tourisme.

Pour le Ministre et par délégation,
Le Secrétaire Général


Hamidou SAWADOGO
Chevalier de l'Ordre National